

21/09/2016 : Fin du roaming: l'UE tiendra sa promesse ! – Anne Sander (LR, PPE, Fr)

« L'abolition des frais d'itinérance en Europe avait été l'une de nos promesses de campagne. Le Parlement européen l'a votée définitivement en octobre 2015. Nous ne reviendrons pas dessus. La proposition qui limitait à 90 jours le roaming gratuit était en décalage avec nos ambitions : Jean-Claude Juncker a eu raison de la retirer », a déclaré Anne Sander, alors que la Commission européenne a présenté sa nouvelle proposition concernant la limite dite « d'utilisation raisonnable » du roaming.

« La Commission annonce aujourd'hui ne plus vouloir mettre de limite temporelle, mais simplement donner des outils aux opérateurs pour qu'ils puissent se protéger des abus. Cette approche est la bonne, car il existe un risque de marchandage des cartes SIM, où un résident irait acheter un forfait à bas coût dans un autre pays pour téléphoner dans son pays d'origine. Or, le roaming concerne avant tout les communications lors de déplacements.

Le diable se trouvant dans les détails, nous attendons le texte de la Commission pour juger de la faisabilité et de la proportionnalité des mécanismes de contrôle, basés notamment sur un lieu de résidence qui reste à définir. De même, la question des tarifs de gros facturés entre opérateurs, actuellement discutée en parallèle au Parlement, sera cruciale pour ne pas déstabiliser le marché » a expliqué la députée.

« Donc oui à la fin du roaming, en particulier dans les zones frontalières, mais attention au dumping des « cartes SIM détachés » qui pourrait déstabiliser les marchés nationaux. L'objectif reste, à terme, d'unifier le marché européen pour éviter tout surcôt lors d'appels à l'étranger » a conclu Anne Sander.